

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023**
- 3. Assermentations éventuelles**
- 4. Préavis municipal N°02/2023- Rapport de gestion 2022**
 - 4.1 Rapport de la commission de gestion et finances**
- 5. Préavis municipal n°03/2023 – Comptes 2022**
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion et finances**
- 6. Préavis municipal 04/2023 – Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction et l'aménagement d'une terrasse fermée**
 - 6.1 Rapport de la commission gestion et finances**
 - 6.2 Rapport de la commission ad'hoc**
 - 6.3 Rapport minoritaire de la commission ad'hoc**
- 7. Rapport de la commission << Grandes Vignes >> sur l'interpellation << Emery >>**
- 8. Postulat << Berthet >> pour le remplacement des deux arbustes de la place du Terroir par deux nouveaux platanes**
- 9. Postulat << Croisier >> pour l'achat et l'installation d'un défibrillateur**
- 10. Nomination du bureau du Conseil**
 - 10.1 Election du/de la Président/e**
 - 10.2 Election du/de la Vice-Président/e**
 - 10.3 Election des scrutateurs**

11. Nomination de la commission de gestion et finances (5 membres et 2 suppléants)

12. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux

13. Communication de la Municipalité

14. Divers et propositions individuelles

Le Président annonce la présence de M. Péclard du bureau d'architecte Humair et Péclard. La journaliste de la Côte qui s'était annoncée est excusée par M. Stéphane Jayet syndic. Celui-ci la recontactera après le Conseil pour l'informer des décisions prises.

1. Appel

Présents 24
Excusés 12
Absents 2

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil Général du 21 mars 2023

M. Hervé Barraud précise qu'au point 7 ce n'est pas Mme Isabelle Barraud, mais M. Hervé Barraud qui fait partie de la commission <<révision PA>>.

M. le Syndic demande la correction suivante au point 5 : << M. Etienne Blanchard demande pourquoi on met en place en même temps le PACom et un PA, M. Stéphane Jayet répond, que la parcelle 293 sera intégrée dans le PACom>>, ainsi qu'au point 10, M. Stéphane Jayet félicite les jeunes Hugo Berthet qui est là comme spectateur et Kilian Barraud qui s'est fait assermenter.

M. Daniel Emery précise que le point 5 de l'ordre du jour est incorrect : il devrait se lire 5. Interpellation de M. Olivier Sauzet : << 5. Interpellation de M. Olivier Sauzet concernant Les Grandes Vignes sur la parcelle 293 >> .

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les corrections demandées.

3. Assermentations éventuelles

Il n'y a aucune demande d'assermentation.

Le conseil a passé de 39 membres à 38 suite au départ de Mme Audrey Jaccoud.

4. Préavis municipal N°02/2023 – Rapport de gestion 2022

M. Stéphane Jayet syndic lit les conclusions du préavis.

Mme Isabelle Barraud lit le rapport de la commission de gestion et finances.

Le Président ouvre la discussion, il n'y a aucune question.

Le Président passe au vote.

Le Préavis N°02/2023 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal N°03/2023 – Comptes 2022

Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.

M. Jean-François Déruaz lit le rapport de la commission de gestion et finances.

Le Président ouvre la discussion, il n'y a aucune question.

Le Président passe au vote

Le Préavis N° 03/2023 est accepté à l'unanimité moins une abstention

6. Préavis municipal N° 04/2023 – Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction et l'aménagement d'une terrasse couverte

M. Cédric Gremaud lit les conclusions du préavis

M. Michael Duc lit le rapport de la commission gestion et finance

Mme Isabelle Marechal lit le rapport de la commission ad'hoc, tout en précisant que ce n'est pas M. Olivier Sauzet, mais Mme Mary Christine Fluri qui en faisait partie.

Rapport minoritaire de la commission ad'hoc

M. Stéphane Berthet lit son rapport de minorité.

Le Président ouvre la discussion

Mme Danielle Collomb comprend que, les Tartevinois désirent une auberge villageoise mais demande s'ils sont vraiment prêts à faire une véranda (c'est-à-dire à mettre les clients dans un aquarium) pour éviter les nuisances sonores. M. Stéphane jayet clarifie,

la véranda n'est pas un aquarium mais bien quelque chose de convertible en ouvert ou fermé et qui se ventile.

M. Daniel Emery demande pourquoi dans le préavis on prévoit d'encaisser 7 loyers alors qu'il est prévu d'ouvrir en juin.

M. Stéphane Jayet répond que pour le moment la date de la fin des travaux n'est pas connue pour le moment et que le nombre de loyers sera déterminé selon l'ouverture de l'auberge.

M. Jean-François Déruaz demande des précisions au sujet du calcul du plafond d'investissement par rapport aux différents préavis de 2019 et 2020 sur le crédit d'étude.

Mme Heidi Herzog prend la parole et clarifie,

1) Du fait du principe que sont prise en considération que les décisions énumérées dans un préavis, il faut admettre que le Conseil a bien

- Le 10.12.2019 : << autorisé la Municipalité à établir un avant-projet sur la création d'une auberge dans le bâtiment communal pour le montant de Frs 80'000 >>
- Le 01.09.2020: << octroyé à la Municipalité un crédit de Frs 1'500'000 >>

Le crédit d'étude pour l'Auberge pour Frs 80'000 ne fait donc plus partie intégrante du crédit pour l'auberge, préavis N°06/2020 et doit être comptabilisé sous point 4, plafond d'endettement.

Il faut toutefois admettre que tous les devis, et leur mise-à jour, des architectes intègrent le crédit d'étude.

La remarque de la Commission de gestion et finances est donc correcte : l'augmentation du coût de construction est de Frs 280'00 et non de Frs 200'000. Voir explication sous point 2.

2) Détails sur l'augmentation des coûts entre le préavis du 12.08.202 et la demande de ce jour :

Travaux entretien : de Fr 60'000 à Frs 76'000, soit plus de 26.7%

Administration : de Frs 40'000 à Frs 52'000, soit plus de 30%

Travaux préparatoires : de Frs 50'000 à Frs 62'000, soit plus de 20%

Bâtiments y compris honoraires : de Frs 820'000 à Frs 944'000, soit plus de 15.1%

Equipement d'exploitation : de Frs 300'000 à Frs 335'000, soit plus de 11.7%

Aménagements extérieurs : de Frs 85'000 à Frs 94'000, soit plus de 10.6%

Frais et taxes : de Frs 45'000 à Frs 47'000, soit plus de 4.4%

Divers et imprévus : de Frs 100'000 à Frs 90'000, doit une diminution de 10%

Dans le devis du 12.08.2020 un montant de Frs 45'000 avait été prévu pour l'aménagement de la place du Collège. Cet aménagement ne fait aujourd'hui plus partie des plans des architectes mais le montant a été inclus aux aménagements extérieurs.

Nous aurions pu demander un crédit complémentaire de seulement Frs 27'000, mais nous avons préféré vous soumettre la proposition de ce jour en espérant et

souhaitant pouvoir réaliser l'aménagement de la place du Collège ainsi que le réaménagement de la place de jeux (pour un montant de Frs 80'00).

3) Le calcul relatif au plafond d'endettement est juste. Voici le détail :

Dettes à ce jour	1'200 000
Crédit étude Auberge	80'000
Crédit Auberge	1'500 000
Crédit PACOM	100 000
Total dette à ce jour et crédits votés	2'880 000
Plafond d'endettement	3'340 000
Solde pour investissement	460 000
Crédit complémentaire Auberge si accepté	350'000
Solde pour investissement	110'000

4) Habituellement, le patrimoine financier n'est pas sujet à amortissement. Bien au contraire, il est important de valoriser le patrimoine financier dans le bilan d'une commune.

5) Toutefois, la Municipalité accepte l'amendement tel que présenté par la Commission de gestion et finances.

M. Jean-François Déruaz remercie pour toutes ces réponses. Il précise que, la commission a bien relu le préavis approuvé le 01.09.2020 et qu'il y est bien stipulé que le crédit d'étude fait partie des Frs 1'500'000. – est que, normalement, le crédit complet devrait être repris pour l'amortissement.

M. Stéphane Jayet remercie et félicite la commission de gestion et finances pour sa pertinence, sa compétence et ses connaissances.

M. Stéphane Jayet remercie Mme Heidi Herzog, M. Jean-Daniel Quiblier et M. Cédric Gremaud pour l'énorme travail de préparation et de suivi.

M. Daniel Emery remercie pour ces excellentes paroles et partage qu'il fait grande confiance aux deux anciens municipaux faisant partie de la commission de gestion et finances.

Le Président passe au vote

L'amendement de la commission gestion et finances est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

L'amendement de M. Stéphane Berthet est refusé à l'unanimité contre 3 oui et 4 abstentions.

Le préavis n°04/2023 amendé par la commission gestion et finances est accepté à l'unanimité moins 1 non et 3 abstentions.

7. Rapport de la commission << Grandes vignes >> sur la pétition << Emery >>

Le Président rappelle que la pétition représentée par M. Daniel Emery demandait un suivi, et que la commission << Grandes Vignes >> s'est réunie pour envisager la suite à donner à cette pétition.

M. Jacques Seernels lit le rapport de la commission.

Mme Isabelle Marechal demande si la Commune a reçu un rapport du tribunal (relatif au recours des promoteurs).

M. Cédric Gremaud répond qu'à ce jour la Commune n'a encore rien reçu.

M. Jean-François Déruaz demande à quoi sert ce rapport et partage qu'il en est déçu. Celui-ci ne conclut rien quant à la suite à donner et on est de toute façon dans l'attente de la décision du tribunal.

M. Hervé Barraud clarifie que la commission est en effet aussi dans l'attente de la décision du tribunal et que la commission se réunira à nouveau lorsque les choses seront plus concrètes.

M. Stéphane Jayet affirme que, la commission Grandes Vignes sera reconvoquée dès que la décision du tribunal sera connue.

Le Président passe au vote.

La proposition de ne pas classer la pétition << Emery >> est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

8. Postulat << Berthet >> pour le remplacement des deux arbustes de la Place du Terroir par deux nouveaux platanes.

M. Stéphane Berthet lit son postulat.

M. Stéphane Jayet répond que la Municipalité va ressortir les analyses effectuées en son temps, et reviendra vers le conseil avec des propositions.

Le Président passe au vote

Le postulat est accepté à l'unanimité moins 2 non et 7 abstentions.

9. Postulat << Croisier >> pour l'achat et l'installation d'un défibrillateur

M. Thomas Croisier lit son postulat.

M. Jean-Charles König demande quel est le coût d'un défibrillateur.

M. Thomas Croisier répond que le coût est d'environ Frs 2'000.— et que ne devrait donc pas alourdir les finances communales.

Mme Isabelle Marechal précise que ce n'est pas compliqué à utiliser.

M. Cédric Gremaud précise que les coûts sont quand même plus élevés que ce que M. Thomas Croisier a fourni.

M. Stéphane Jayet précise que la décision d'acheter un tel défibrillateur avait déjà été prise lors de de la dernière législature, mais l'achat reporté. La Municipalité a bien compris l'urgence et donnera une réponse au conseil de septembre.

M. Thomas Croisier précise que dans la commune il y a deux personnes formées pour intervenir directement sur place avant l'arrivée du 144.

Le Président passe au vote

Le postulat est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions

10. Nomination du bureau du Conseil

M. Jean-Charles König prend la parole pour la nomination du Président

10.1 Election du/de la Président/e

Proposition de M. Claude-Alain Piguet est élu par applaudissements

10.2 Election du/de la Vice-Président/e

Proposition de M. Jean-Charles König est élu par applaudissements

10.3 Election des scrutateurs

M. Stéphane Berthet est élu par applaudissements

M. Etienne Blanchard est élu par applaudissements

10.4 Mme Isabelle Marechal est élue par applaudissements

M. Thomas Croisier est élu par applaudissements

11. Nomination de la commission de gestion et finances (5 membres et 2 suppléants)

Les membres suivants sont élus par applaudissement.

M. Yves Blanchard

Mme Isabelle Barraud

M. Jean-François Déruaz

M. Michael Duc

M. Olivier Sauzet

Mme Véronica Evans suppléante

M. Jean-Charles König suppléant

12. Communication des délégués aux Conseil intercommunaux

Région Nyon : Mme Danielle Collomb fait un compte rendu de la séance du 14 juin 2023 à Bursins.

Le nyonnais Pierre Wahlen membre du CODIR a donné sa démission, il est remplacé par Olivier Riesen. Mme Danielle Collomb déplore le départ de ce défenseur de la transition écologique.

Mme Amélie Cherbuin reste à son poste de présidente du Conseil interrégional.

Le conseil a accepté la mise en place d'un fond régional affecté à la mobilité collective innovante. Ce fond servira à financer des projets d'exploitation de véhicule à faible émission. Une participation annuelle de 9 frs par habitant sera dévolue à ce nouveau fond. Le fond TP veillera à l'exploitation des lignes, à la communication et à accompagner les communes et les transporteurs dans le développement d'une mobilité durable.

Les comptes se soldent avec une perte de 314'385frs, le conseil les a accepté tout comme la gestion de Région Nyon.

Le conseiller François Vauthier s'est inquiété, auprès du CODIR, des dépassements de budget, notamment pour le restaurant le Lapin Blanc et de la situation financière de Télé Dôle. Rappelons que Région Nyon a cautionné les prêts de cette société en difficulté à raison de 3'740'150frs et qu'elle est l'actionnaire majoritaire.

ENJEU : M. Daniel Emery rapporte que, les comptes ont été acceptés sans débats houleux durant la séance de juin 2023. Un crédit complémentaire a été demandé pour la rénovation des douches du bâtiment B. Un préavis pour ouvrir 27 classes supplémentaires à Gilly et à Perroy est en cours. Après un contrôle anti-amiante, il ne pourra finalement avoir qu'une quinzaine de classes ouvertes.

M. Cédric Gremaud précise qu'il y aura dû avoir 2 préavis présentés, un pour Gilly et l'autre pour Perroy. Le préavis a été voté mais le budget n'étant pas suffisant, il faudra voter un crédit complémentaire à cause de l'amiante.

AIER : M. Nicolas Jaccoud n'a pu participer à la séance.

M. Stéphane Jayet rapporte qu'il n'y a rien de très spécial à part un litige avec la construction à côté pour un montant de Frs 50'000.-- à Frs 60'000.--.

ORPC : Mme Isabelle Marechal rapporte qu'il y a eu une séance le 29 mars 2023. Le projet vaudois TETRIS est en train de se mettre en place, les 10 ORPC du canton travaillent ensemble pour que ce projet aboutisse. Une demande a été faite pour que les astreints à l'ORPC le soient jusqu'à 40 ans. Le coût du démontage des antennes qui ne sont plus utilisées à Prangins, a été discuté.

13. Communications de la Municipalité.

M. Cédric Gremaud invite à venir voir les planches et photos de la future auberge mise à disposition.

Mme Heidi Herzog prend la parole.

L'union des Communes Vaudoises (UCV) a accepté hier soir le projet de la nouvelle Péréquation Intercommunales Vaudoises (NPIV).

Celle-ci a été acceptée par l'Association des Communes Vaudoises (AdCV).

Si accepté par le Grand Conseil, elle entrera en vigueur dès le 01.01.2025.

La nouvelle péréquation se veut plus simple, plus transparente, non manipulable et plus facile à piloter.

Les plus importantes nouveautés sont :

- Un calcul basé sur le nombre d'habitants (au lieu du point d'impôt) et une base de revenus fiscal standardisé par habitant (base : taux de coefficient moyen de toutes les communes)
- Une dotation minimale en faveur des communes, soit 90% de la capacité financière moyenne de toutes les communes, financé par l'Etat dans le cadre du rééquilibrage financier.
- Des besoins structurels standardisé pour toutes les communes et non liés aux dépenses thématiques (i.e. routes et forêts).
- Tartegnin est parmi les 250 communes bénéficiaires et ceci malgré une hausse de notre participation à la cohésion sociale qui elle-même ne progresse plus aussi fortement grâce au report de charges sur le Canton.

M. Stéphane Jayet précise que la Commune ne va pas gagner beaucoup avec la nouvelle péréquation, on devrait gagner Frs 46.-- par habitant, mais il faut attendre d'avoir une meilleure visibilité.

M. Stéphane Jayet remercie M. Péclard architecte de sa présence. La Municipalité met une grosse pression par rapport aux finances, aux délais, aux négociations et aux discussions. Les relations sont cependant saines et franches, et nous avons le même objectif de créer cette pinte auberge.

M. Stéphane Jayet précise que Mme Sylvie Mery est excusée car encore à l'étranger.

La ressourcerie sera mise en place en septembre pour les machines, outils et objets qui fonctionnent encore. Une prise électrique est à disposition pour tester les machines.

Une nette réduction des coûts de l'éclairage publique est observée. Ces économies d'énergie avaient été initiée par M. Michael Duc alors qu'il était à la Municipalité.

Une soirée cinéma est prévue le samedi 8 juillet. La jeunesse assurera les boissons et la subsistance. Le film projeté sera les Bronzés font du ski, il faut venir avec votre chaise ou son transat.

14. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle qu'un mémo sur le déroulement des commissions, a été distribué. Celui-ci donne quelques détails sur les rapports, le payement des heures.

M. Jean-François Déruaz demande des informations sur la séance de cinéma, qui lui sont données par M. Stéphane Jayet.

Au vu des vendanges, il est proposé de déplacer le prochain conseil prévu le 27 septembre. La date du 20 septembre est finalement retenue par l'assemblée.

M. Daniel Emery demande où se fera le 1^{er} août.
M. Stéphane Jayet répond qu'il aura lieu à Gilly.

M. Jean-Daniel Quiblier informe que la société de tir de Tartegnin est vice-championne vaudoise 2023.

Séance terminée à 21h35

Claude-Alain Piguet
Président



Mary Christine Fluri
Secrétaire

